



Développement de l'emploi



Ce formulaire doit être complété et soumis électroniquement.
Il sera traité par l'administration renseignée ci-contre.



Service public de Wallonie Économie, Emploi, Recherche

Département du Développement économique
Direction de l'Économie sociale

Boulevard Cauchy, 43-45
5000 Namur

Coordonnées de contact :

E-mail : ides@spw.wallonie.be

Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDES) - Agrément

Objet

Ce formulaire permet aux organismes d'introduire leur demande d'agrément, de renouvellement d'agrément ou de modification d'agrément comme Initiative de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale (I.D.E.S.S.).

Réglementation

- <https://wallex.wallonie.be/contents/acts/7/7030/12.html> Décret du 14/12/2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des « Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale, en abrégé IDESS
- https://www.etaamb.be/fr/arrete-du-gouvernement-wallon-du-21-juin-2007_n2007202390.html AGW du 21/06/2007 portant exécution du décret du 14 décembre 2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
- <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=31197> Décret-programme du 17/07/2018 portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de tourisme, d'agriculture, de nature, de forêt, des pouvoirs locaux et de logement

1. Objet de la demande

Votre demande concerne :

- Une nouvelle demande de l'agrément IDESS
 Un renouvellement de l'agrément IDESS

Nom du projet agréé

IDESSentiel

Numéro du dossier de l'agrément


IDESS888

- Une modification de l'agrément IDESS

Pour quelles activités ?

Pour quelles activités ?

- Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat
 Aménagement et l'entretien d'espaces verts
 Transport social
 Buanderie sociale
 Magasin social (alimentaire ou autre)
 Nettoyage des locaux (uniquement pour une société coopérative)

 La demande de renouvellement permet de prolonger un agrément arrivant à échéance. Elle doit être introduite entre 240 et 120 jours avant son expiration et peut inclure une extension et/ou une diminution des ETP et/ou des activités IDESS, au moyen d'un seul formulaire. Aucun formulaire supplémentaire n'est requis.

2. Identification de la structure

Numéro d'entreprise

Dénomination

Centre public d'Action sociale de Stavelot

Forme juridique

Centre public d'action sociale

Adresse du siège social

Rue

Pré Messire

Numéro

22

Boîte

Code postal

4970

Commune

Stavelot

Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone

0 8 1 / 7 7 . 8 5 . 3 4

Téléphone

| | | | | | | | | | | | | | | | | |

Téléphone

| | | | | | | | | | | | | | | | | |

E-mail

philippine.derideau@spw.wallonie.be

Site internet

| | | | | | | | | | | | | | | | | |

2.1. Président ou directeur

Nom

Derideau

Prénom

Philippine

Fonction

Coordinatrice

E-mail

philippine.derideau@spw.wallonie.be

Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone

0 8 1 / 7 7 . 8 5 . 3 4

Téléphone

| | | | | | | | | | | | | | | | | |

Téléphone

| | | | | | | | | | | | | | | | | |

Y'a-t-il d'autres présidents ou directeurs ?

- Oui

Non

2.2. Personne de contact

La personne de contact est-elle la même que celle renseignée précédemment ?

 Oui Non**E-mails de contact à inclure dans la liste de diffusion des newsletters IDESS**

2.3. Coordonnées bancaires

Vos coordonnées bancaires ont-elles été modifiées depuis votre agrément précédent ?

 Oui Non

3. Projet de la structure

Décrivez en quelques lignes le projet de la structure, sa philosophie générale et son inscription dans les principes de l'économie sociale. Les activités concernées seront décrites plus en détail dans les sections suivantes du formulaire.

4. Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat

Intitulé de l'activité

L'adresse de l'activité est :

 identique à l'adresse du siège social différente à l'adresse du siège social

L'IDESS a-t-elle déjà commencé cette activité ?

 Oui

Date de commencement

 Non

4.1. Description de l'activité

Décrivez en quelques lignes l'activité et précisez en quoi elle constitue un service de proximité à finalité sociale au sens du dispositif IDESS.

Décrivez les moyens matériels nécessaires (Par exemple, les locaux, machines et matériel roulant)

4.2. Répartition du public ordinaire et précarisé

Renseignez votre clientèle.

	Public ordinaire	Public précarisé
Nombre de bénéficiaires actuel	<input type="text" value="10,00"/>	<input type="text" value="50,00"/>
Nombre de bénéficiaires prévu	<input type="text" value="5,00"/>	<input type="text" value="60,00"/>
Nombre d'heures de prestations prévues	<input type="text" value="1 000,00"/>	<input type="text" value="2 500,00"/>
Pourcentage de public ordinaire	<input type="text" value="13"/>	

4.3. Tarification et plus-value

Quels tarifs appliquez-vous pour le public ordinaire et précaire ? Comment garanteez-vous le respect de la tarification et des limites d'interventions prévues par la réglementation ?

X

En quoi votre projet apporte-t-il une plus-value par rapport aux services déjà proposés par le marché, les pouvoirs publics ou des organismes subventionnés présents sur votre territoire ? Quels sont ces acteurs existants ? (Si des partenariats ont été conclus avec certains de ces acteurs, ceux-ci seront décrits ultérieurement dans le formulaire).

X


4.4. Analyse économique

Pourquoi votre projet est-il pertinent au regard des besoins identifiés, du public visé et du territoire concerné ?

X

Au regard du plan financier transmis, expliquez vos principales conclusions et en quoi celles-ci démontrent la viabilité économique du projet.

X

 Vous devrez joindre le plan financier pour le développement des services de proximité IDESS après avoir complété le formulaire. Ce plan financier lié au développement des activités IDESS pour l'année en cours ainsi que pour les trois années suivantes devra reprendre :

- Le compte de résultats, en détaillant l'ensemble des charges (dépenses), des produits (recettes) ainsi que le résultat net attendu ;
- Le bilan comptable, en précisant la composition des actifs et des passifs, ainsi que les montants totaux correspondants ;
- Pour les sociétés coopératives à responsabilité limitée, ajoutez la composition : la composition du capital à la date de dépôt du dossier et la répartition du capital libéré.

5. Personnel

Précisez le nombre d'équivalents temps plein (ETP) par type de travailleurs affectés aux activités IDESS, en prenant en compte les travailleurs actuellement en fonction au sein de votre structure et ceux dont l'engagement est prévu.

ART. 60	ART. 61	SINE
ETP	ETP	ETP
6,00	0,00	0,00

Nombre total d'ETP

6,00

Précisez les activités IDESS auxquelles les ETP travailleurs sont affectés et décrivez leurs tâches brièvement.

X

5.1. Modalité de participation

Mettez-vous en place des modalités de participation de vos travailleurs à la gestion de vos activités ?

Oui

Lesquels ?

- Réunions fréquentes avec les travailleurs
- Accent sur le bien-être des travailleurs
- Planning hebdomadaire
- Suivi et évaluations afin de faire le point sur le parcours d'insertion
- Formation et accompagnement des travailleurs
- Renforcement de la cohésion d'équipe (team building, ...)
- Dialogue entre travailleurs et responsables de services
- Parrainage
- Autres

Non

Mettez-vous en place des modalités de participation de vos bénéficiaires (clients de l'IDESS) à la gestion de vos activités ?

Oui

Lesquels ?

- Accent sur le bien-être des bénéficiaires
- Discussion et prise en compte des remarques et conseils des bénéficiaires
- Enquête de satisfaction
- Echanges d'informations entre le service et les bénéficiaires
- Bourses impact social

Autres Non

5.2. Projet d'insertion sociale et professionnelle des travailleurs

Décrivez l'accueil prévu pour le premier jour de travail des travailleurs.

 X

Décrivez le plan d'insertion prévu pour les travailleurs.

 X

Un parrainage des travailleurs est-il prévu ?

 Oui

Comment s'organise-t-il ?

 X Non

Décrivez le processus de planification et d'évaluation des travailleurs.

 X


Décrivez le projet d'insertion sociale et professionnelle pour vos travailleurs.

 X

5.3. Employés d'encadrement

Renseignez les employés d'encadrement IDESS.

Employés	
Nom	Prénom
Bonheur	Jean
Fonction	
Assistant social	
ETP	
1,00	
Nombre total d'ETP	
1,00	

 Vous devez joindre le CV ainsi que le contrat de travail de l'ensemble du personnel d'encadrement après avoir complété le formulaire.

6. Formations

Organisez-vous des formations données par du personnel interne pour vos travailleurs ?

 Oui

Décrivez le plan de formation prévu pour les travailleurs.


 X Non

Organisez-vous des formations données par du personnel externe pour vos travailleurs ?

 Oui

Décrivez le plan de formation prévu pour les travailleurs.

 X Non

 Vous êtes amenés à fournir une convention signée avec le Forem en vue d'assurer le suivi des formations des travailleurs ou de favoriser leur transition vers le marché de l'emploi. Veuillez prendre contact avec eux.

7. Partenariat

7.1. Partenaires indépendants


Avez-vous des partenariats avec des indépendants exerçant des activités de jardinage et/ou de bricolage similaires aux vôtres?

 Oui

Non

Expliquez les raisons de l'absence de partenariats

X

 Une des conditions de maintien de l'agrément consiste à conclure des partenariats avec des indépendants actifs dans des activités similaires.

7.2. Opérateurs partenaires

Avez-vous des partenariats avec des opérateurs ?

Oui
 Non

Identifiez vos partenariats avec les opérateurs.

Nom du partenaire	Brève description du partenariat	Avez-vous signé une convention ?
Claire Net	X	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Nombre d'opérateurs partenaires

1

8. Informations financières

Avez-vous une comptabilité spécifique ou une fonction comptable spécifique pour les services de proximité IDESS ?

Oui
 Non

9. Commentaires

Ajoutez si vous le souhaitez une remarque, ou partagez vos souhaits ou besoins à l'administration

X

10. Déclaration sur l'honneur

Nom

Derideau

Prénom

Philippe

Fonction

Coordinatrice

Autorisé légalement à représenter l'entreprise,

Déclare sur l'honneur :

- Que les informations qui sont renseignées dans ce formulaire sont complètes et exactes ;
- Ne pas être redevable d'arriérés d'impôts, d'arriérés de cotisations à percevoir par l'Office national de sécurité sociale ou par l'office national de la sécurité sociale des administrations provinciales et locales selon le cas, ou par un fonds de sécurité d'existence ou pour le compte de celui-ci ;

Accepter que les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon procèdent dans l'I.D.E.S.S. requérante à tout contrôle que peut nécessiter l'exécution du décret du 5 janvier 2006 et l'arrêté d'exécution du 21 juin 2007 modifié par les arrêtés du Gouvernement wallon du 27 mai 2009, du 24 septembre 2015 et du 6 juin 2024.

S'engage à :

- Respecter les législations et réglementations relatives à l'exercice de l'activité d'une I.D.E.S.S. ;
- Respecter l'ensemble des engagements repris à l'article 4, 12° à 17° du décret pendant toute la durée de l'agrément.
- Respecter, s'il échet, les conventions collectives conclues au sein de la commission paritaire compétente et les obligations liées au statut de société à finalité sociale.
- Ne pas compter, parmi les administrateurs, gérants, mandataires ou autres personnes habilitées à engager l'IDESS, des personnes qui :
 - ↪ Pendant la période de cinq ans précédant la demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément, ont été tenues responsables des engagements ou dettes d'une société tombée en faillite, en application des articles 229, 5°, 265, 315, 456, 4° et 530 du Code des sociétés ;
 - ↪ Pendant la période de cinq ans précédant la demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément, ont été condamnées pour toute infraction commise en matière fiscale, sociale ou dans le domaine des dispositions légales ou réglementaires relatives à l'exercice de l'objet social de l'IDESS.

- Ne pas être en infraction dans le domaine des dispositions légales ou réglementaires relatives à l'exercice de son activité de développement de services de proximité à finalité sociale.
- Ne pas être redevable d'arriérés d'impôts, de cotisations à percevoir par l'ONSS ou par l'Office national de la Sécurité sociale des administrations provinciales et locales selon le cas.
- Respecter, en ce qui concerne les travailleurs, la notion d'emploi convenable au sens de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage à la charte de l'assuré social et de l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991 portant les modalités d'application de la réglementation du chômage à la charte de l'assuré social.
- Conclure une convention avec le Forem, afin d'assurer, le cas échéant, le suivi des formations organisées par la structure prestataire de service à destination des travailleurs ou de favoriser leur transition vers les secteurs concernés du marché de l'emploi.

11. Protection de la vie privée et voies de recours

11.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

11.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>